

Nomination Vice-Président de la Commission de la Recherche

Pôle Martinique

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 février 2021, notamment son article 11 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 14 février 2022 portant élection du Professeur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** la candidature de Monsieur Christophe ROOS à la Vice-Présidence de la Commission de la Recherche du pôle Martinique en date du 03 mars 2022 ;
- Vu** la désignation de Monsieur Christophe ROOS aux fonctions de vice-président lors de la séance de la Commission de la Recherche du pôle Martinique en date du 1^{er} avril 2022 ;
- Vu** l'élection de l'intéressé lors de la séance du 25 avril 2022 du Conseil académique plénier.

ARRETE

Article 1

Monsieur Christophe ROOS, Professeur des Universités, est élu vice-président de la Commission de la Recherche (CR) du pôle Martinique.

Article 2

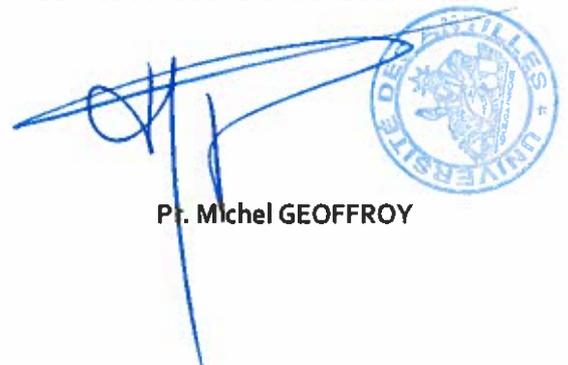
Le mandat de Monsieur Christophe ROOS prend effet à compter du 25 avril 2022 et prend fin avec celui des représentants élus des personnels au Conseil Académique.

Article 3

Le directeur général adjoint des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 25 avril 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY